

La présidente-directrice générale

Montréal, le 10 mars 2022

Monsieur Sylvain Lepage Directeur général Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM) 1134, Grande Allée Ouest, RC01 Québec (Québec) G1S 1E5

N/Réf.: 4273 3188

Objet : Délivrance du certificat de francisation

Monsieur le Directeur général,

Vous trouverez ci-joint le certificat de francisation qui atteste que la langue française a atteint, dans l'entreprise Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM), le statut que les programmes de francisation prévus par la *Charte de la langue française* ont pour objet d'assurer. Ce certificat est délivré sous réserve des recours prévus à l'article 46 de la *Charte* quant à l'exigence d'une autre langue que le français.

Nous profitons de l'occasion pour vous féliciter du travail accompli aussi bien que de votre participation aux efforts des Québécois et Québécoises pour faire du français la langue normale et habituelle du travail.

Nous comptons sur votre collaboration pour assurer l'utilisation généralisée de la langue française dans l'entreprise. Enfin, nous vous informons que vous devrez nous remettre tous les trois ans, à compter de la date de délivrance de ce certificat, un rapport sur l'évolution de l'utilisation du français dans ses activités au Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La présidente-directrice générale,

Ginette Galarneau

p. j. Certificat de francisation

c. c. M^{me} Suzanne Proulx, responsable de la francisation M^{me} Hélène Proulx, conseillère en francisation

Certificat de francisation

Le présent certificat atteste que dans l'entreprise

Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM)

Nº 4273 3188

la langue française possède le statut prévu par la *Charte de la langue française* et ses règlements.



Délivré à Montréal, le 25 février 2022

La présidente-directrice générale,

Salarnean